

Qu'est-ce que le SPANC ?

Service public d'assainissement non collectif

Le SPANC assure les contrôles suivants :

- * contrôles de **conception** et de **réalisation** des installations neuves ou réhabilitées,
- * contrôle **périodique** des installations en place, au maximum tous les 10 ans.

Aujourd'hui, et ce jusqu'à nouvel ordre, les services gestionnaires en place sur le territoire restent inchangés :

- * Le SPANC en régie sur le secteur de Caraman (ex Cœur Lauragais)
- * RESEAU 31 sur les secteurs de Nailloux (ex ColaurSud) et Villefranche de Lauragais (ex Cap Lauragais)